

Mairie de Sainte-Radegonde

1 Place de la Mairie 12850 Sainte-Radegonde 6 05 65 42 46 00 mairie-steradegonde@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE – RADEGONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Jardin du Presbytère, sous la présidence de Madame Laurence PAGÈS-TOUZÉ.

Nombre de Conseillers en exercice: 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2024

Etaient présents Mme et M. les conseillers municipaux (18) :

M. BLANCHET Alain, M. BOUSCARY Jean-Paul, Mme DE BANCAREL Catherine, Mme DELMAS Véronique, M. DHERS Alain, M. FERNANDEZ Bernard, Mme FRAYSSE-GAYRAUD Sabine, M. GAILLAC Sébastien, Mme LAGARDE Régine, Mme LEBLOND Monique, M. MARTY Rémy, M. MENDAILLE Henri, Mme NAVAS Monique, M. NICOD Philippe, Mme PAGÈS-TOUZÉ Laurence, Mme ROCACHER Pauline, M. SOULIÉ Anthony, Mme VIGOUROUX Christine.

Absents excusés (1): M. ROGER Jean-Pierre procuration à M. MENDAILLE Henri.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Christine VIGOUROUX.

I – Approbation du procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 11 décembre 2023

Le procès-verbal ne soulevant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

II - Suppression d'un poste - n° 20240111-01

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame Le Maire, rappelle le remplacement de l'agent d'accueil de la Mairie.

La délibération n° 20230918-07 a été prise le 18 septembre 2023 pour créer le poste du nouvel agent d'accueil (poste d'adjoint administratif). Il convient à présent de délibérer pour supprimer le poste de l'agent d'accueil qui a quitté la collectivité (poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet), sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de
			service
Filière Administratif			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	В	1	1 poste à 35h
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	С	1	1 poste à 15/35 ^{ème}
Adjoint Administratif	С	1	1 poste à 35 h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de La suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe.

ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

III- Actualisation du loyer du local de l'institut de beauté – n° 20240111-02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser le loyer du local de l'Esthéticienne situé La Caminade à compter du 1^{er} février 2024 pour tenir compte de la variation de l'indice des loyers commerciaux.

Le Conseil Municipal, après discussion et avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le loyer en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publiée par l'INSEE (Indice du 3^{ème} trimestre 2023 : 133,66 – Indice du 3^{ème} trimestre 2022 : 126.13) soit **462 € mensuel** (ancien loyer : 436 €).

IV - Actualisation du loyer du salon de coiffure - n° 20240111-03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser le loyer du local de salon de coiffure situé Place de l'Eglise à SAINTE-RADEGONDE à compter du 23 novembre 2023 pour tenir compte de la variation de l'indice des loyers commerciaux.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le loyer en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publiée par l'INSEE (Indice 2ème trimestre 2023 : 131,81 - Indice 2ème trimestre 2022 : 123.65) soit **302 € mensuel** (ancien loyer 283 €).

V - Actualisation du loyer du cabinet de kinésithérapie - n° 20240111-04

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser le loyer du cabinet de kinésithérapie situé au Champ du Moulin avec effet au 1er janvier 2024 pour tenir compte de la variation de l'indice du coût de la construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le loyer en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE (Indice du 3ème trimestre 2022 : 2037 Indice du 3ème trimestre 2023 : 2 106) soit 560 € mensuel (Ancien loyer 542 €).

VI - Actualisation des loyers des appartements de l'ancienne école d'Inières - n° 20240111-05

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser le loyer des appartements de l'ancienne école d'Inières à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tenir compte de la variation de l'indice de référence des loyers.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les loyers de ces appartements en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers suivant l'indice I.N.S.E.E. (3ème trimestre 2022 : 136,27 et du 3ème trimestre 2023 : 141,03)

- 304 € (ancien loyer 294 €) mensuel pour le T1 bis
- 379 € (ancien loyer 366 €) mensuel pour le T3

VII - Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – n°20240111-06

En application de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi pour l'année 2022.

Ce rapport détaille le service public de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) et porte sur les conditions de financement, de facturation, de fonctionnement et d'évolution de ces services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Rodez Agglomération au titre de l'année 2022.

VIII - Questions diverses

Zones d'accélération pour les énergies renouvelables

La loi APER demande à chaque commune d'identifier des zones d'Accélération pour les ENnergies Renouvelables (ZAENR).

Les ZAENR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation ni le développement de projet, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. Les porteurs d'un projet hors ZAENR seront par contre contraints de mettre en place un comité de projet.

La population doit être consultée sur ce sujet et le conseil municipal devra délibérer d'ici le 31 janvier 2024. A Sainte-Radegonde, la consultation sera organisée du 12 au 26 janvier 2024 et le conseil municipal délibèrera lors de sa séance du 29 janvier 2024.

Une fois la délibération prise, la commune devra déclarer sur le portail « mesdémarchessimplifiées.fr » ses zones d'accélération. En cette séance, le conseil municipal a validé son projet de ZAENR à soumettre à l'avis de la population.

Etat d'avancement du projet de rénovation du gîte d'inières

Dans l'attente du dossier de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS), le dossier de consultation des entreprises est en cours de relecture. Il est prévu de le mettre en ligne d'ici la fin du mois et les entreprises auront 3 semaines pour déposer leurs offres.

L'objectif est de réaliser les travaux de rénovation sur une période de 7 mois (mai à novembre 2024).

Inauguration du tronçon Inières-Conques du GR62

Le tronçon Inières-Conques du GR62, baptisé « Rodez-Conques, sur les pas de Pierre Soulages » sera officiellement inauguré le jeudi 4 avril 2024 avec un coupage de ruban à Inières en fin de matinée suivi d'une randonnée jusqu'au Musée Soulages à Rodez où un 2ème coupage de ruban aura lieu. A cette date paraitra également un topo-guide dédié et très bien illustré, édité par la fédération française de randonnée.

Visite du CAUE (cimetière de la Prade)

Aurélie Aubry du CAUE de l'Aveyron est venue à la rencontre des élus le 9 janvier 2024 afin d'évoquer l'extension du cimetière de « La Prade ». L'objectif des élus était de collecter des conseils afin de profiter de cette nouvelle tranche de travaux pour désimperméabiliser et végétaliser ce cimetière « très minéral » à l'heure actuelle.

Plusieurs suggestions ont été faites d'emblée (limitation de la largeur des voies, végétalisation des intertombes, rupture de l'alignement des concessions ...); Mme Aubry livrera d'ici un mois un petit rapport contenant ses préconisations.

Recrutement pour la CTG

Mathieu Delmas de l'EPA Enfance Jeunesse de Sébazac-Concourès a été recruté pour être chargé de coordination de la CTG. Il pilotera le plan d'action des quatre communes (Druelle-Balsac, Le Monastère Sainte-Radegonde et Sébazac-Concourès).

Projet de restauration du mémorial

2024 sera le 80ème anniversaire de la libération de la France et de la tragédie du 17 août 1944 qui a tellement marqué les habitants de Sainte-Radegonde. Ce contexte était idéal pour lancer un ambitieux projet de restauration du mémorial.

Un maitre d'œuvre, Emmanuelle Prié, a été désignée en juillet 2023 et nous a présenté mi-décembre 2023 plusieurs scénarios de restauration. Le CM réuni le 11/01/24 a fait le choix d'une restauration pérenne et de qualité qui redonnerait l'essence originale du mémorial. Estimée à un peu plus de 140 000 € HT, il s'agit à présent de trouver des partenaires pour son financement.

L'objectif est d'avoir une statue des gisants restaurée pour le 17 août 2024.

Prochain conseil municipal: Lundi 29 janvier 2024 à 20h30

La séance est levée le 11 janvier 2024 à minuit

Madame la secrétaire de séance,

Christine VIGOUROUX

Madame le Maire,

Laurence PAGES-TOUZÉ